

Identité de l'artiste-auteur-riche
 Entreprise individuelle
 Adresse du siège social, mail et téléphone
 Identifiants (n° SIRET, NAF/APE, n° TVA, n° URSSAF)

Identité du commanditaire, client, diffuseur
 Adresse du siège social
 Identifiants (n° SIRET, n° TVA)
 Si concerné : Références du client (bon de commande n°XXX)

Numéro unique de facture - Lieu et date de la facturation

Objet : cession de droits d'auteur et honoraires pour le projet [TITRE] du [DATES]

DATE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	REMISE	MONTANT TOTAL HT
	Cession de droits d'auteur-riche [TITRE ET DATES PROJET] <i>Indice d'ancienneté recommandé par C-E-A :</i>				
	Honoraires <i>Indice d'ancienneté recommandé par C-E-A :</i>				
	Interventions additionnelles <i>Forfait ou recommandation tarifaire recommandé par ...</i>				
	Frais engagés				

MONTANT TOTAL HT EN EUROS :

Si vous êtes exonéré de TVA, la mention obligatoire est : « TVA non applicable, art. 293 B du Code général des impôts. »

Si concerné : Montant total de la facture après TVA

Si concerné : Dispensé-e de précompte - certificat administratif en pièce jointe à la présente.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

Règlement par virement à réception de la facture. Escompte : paiement comptant.

Les frais de paiement et de change sont à la charge du client. Date limite de règlement 60 jours à la date de facturation. En cas de retard de paiement, les pénalités s'élèvent à 10% du montant de la facture. Indemnité forfaitaire au titre des frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40€.

UNIQUEMENT DÉDIÉ AUX PROFESSIONNEL·LE·S : Conformément à l'article L.382-4 du Code de la sécurité sociale et L.6331-65 du Code du travail, le client s'acquitte d'une contribution personnelle de 1,1% de la rémunération brute hors taxes directement auprès de l'URSSAF du Limousin. Pour plus d'informations : <http://www.secu-artistes-auteurs.fr/>